

4. Accord du participe passé employé avec l'auxiliaire « avoir ».

1. Le participe passé des verbes conjugués avec l'auxiliaire « avoir » ne s'accorde jamais avec le sujet.

Exemple : **Les filles** ont bien **travaillé**.

∅

Pas d'accord

2. Le participe passé employé avec l'auxiliaire « avoir » **s'accorde** avec le **complément d'objet direct** quand celui-ci est **placé avant** l'auxiliaire :

Exemple : ✓ J'ai lu **cette histoire.**

Le COD est placé **après** l'auxiliaire « avoir ».

Mais :

✓ Cette histoire, je **l'ai lue.**

(L') : Pronom personnel qui remplace le COD « cette histoire ». Il est placé **avant** l'auxiliaire « avoir ». Le participe passé « lue » **s'accorde** en genre et en nombre **avec le COD (cette histoire)**.

Remarque :

Le COD placé avant l'auxiliaire « avoir » peut être :

un pronom relatif	J'ai fait quelques propositions que la direction a acceptées . (le pronom relatif « que » précède l'auxiliaire « avoir »).
un pronom personnel	J'ai fait quelques propositions et la direction les a acceptées . (le pronom personnel « les » précède l'auxiliaire « avoir »).